DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

N° 13

OBJET :
Attribution de subventions à diverses associations et organisme public

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :
M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI.

Absents excusés :
Mme NOACHOVITCH ..... Procuration à M. GUIRAUDET
Mme ANGELO ..... Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEAN ..... Procuration à Mme HAGEGE RADUTA
M. TAYBI ..... Procuration à M. GELLER
Mme DARROUX ..... Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX ..... Procuration à M. GALLIMIDI
M. WISS ..... Procuration à M. CUSMANO
M. LAYAIDA ..... Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON
M. BOUTRON ..... Procuration à M. Mme CHENET
M. DUCHÊNE ..... Procuration à M. ESKENAZI

Absent :
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :
Annie QUIRET

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 8 AVR. 2025

Publiée le : - 8 AVR 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 8 AVR 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

MAIRIE DE MONTMORENCY (Val-d'Oise)

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
BV

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

DELIBERATION N°13

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ORGANISME PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant les demandes de subventions présentées par les diverses associations,

Vu l'avis favorable des commissions des affaires scolaires et périscolaires, des affaires sociales, d'administration générale, jeunesse et sports, des affaires culturelles et patrimoine, des finances et du développement économique, réunies les 14, 17, 18, 19 mars 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que :

M. ESKENAZI ne prend pas part au vote pour l'association Cercle de Boxe Française.
M. SAURAY ne prend pas part au vote pour les associations Jazz au fil de l'Oise et Comité des Jumelages.
M. le Maire, M. DALOYAU, Mme CHARBONNIER et Mme NOACHOVITCH ne prennent pas part au vote pour l'association Comité des Jumelages.
Mme BONNET-CHAMBON ne prend pas part au vote pour l'association Les Amis de l'Eden.
Mme CHENET ne prend pas part au vote pour les associations Les Amis de l'Eden, Cerises et Colibris, Rousseau à Montmorency, Société d'Histoire.
M. DUCHÊNE ne prend pas part au vote pour l'association Cerises et Colibris.
Mme ANGELO et M. DALOYAU ne prennent pas part au vote pour l'association Le Jardin des Sources ;
Mme QUIRET ne prend pas part au vote pour les associations Société d'Histoire, Les Amis de l'Eden, Le Jardin des Sources.
M. ZUILI ne prend pas part au vote pour l'association le Club de Bridge.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations à caractère sportif comme suit :

Association	Montant attribué
Association Danse sportive de Montmorency	1 000 €
Association Montmorency tennis de table	8 000 €
Cercle de Boxe Française Montmorency	2 500 €
Compagnie d'arc de Montmorency	1 100 €
Club de gymnastique Montmorencéen	21 000 €
Club inter plongée	500 €
Football club de Montmorency	45 000 €
Judo club de Montmorency	13 000 €
Montmorency tennis club	20 000 €
Rugby Club Vallée de Montmorency Soisy (RCVMS)	13 000 €
USDEM athlétisme	2 000 €
USDEM basket ball	4 500 €
USDEM handball	5 500 €
Vallée Montmorency triathlon	2 000 €
Association sportive collège Charles le Brun	1 500 €
Association sportive collège Pierre de Ronsard	1 500 €
Montmorency volley ball	1 500 €
Deuil Enghien Montmorency Pétanque	300 €
Montmorency Randonnées Découvertes	200 €
Exponentielle	500 €
Club de bridge	250 €
Top fitness club	200 €
TOTAL	**145 050 €**

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations de jeunesse comme suit :

Association	Montant attribué
Scouts & guides de France – Groupe JP.Alouis Montmorency	800 €
Foyer socio-éducatif collège Pierre de Ronsard	700 €
DJENERIDA fait son cinéma	600 €
Passion animation	250 €
TOTAL	**2 350 €**

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations à caractère culturel comme suit :

Association	Montant attribué
Société d'histoire de Montmorency et de sa région	3 250 €
Jeunesse et amitiés protestantes	400 €
L'ouvre boite à poèmes - Association littéraire et poétique de la Plaine de France	400 €
Chœur de la vallée de Montmorency	1 000€
Les chœurs de l'Orangerie	600 €
Les baladins de la Vallée de Montmorency	500 €
Echanges technologies et culturels France/Togo	500 €
L'Entracte espace culturel	2 000 €
Jazz au Fil de l'Oise (JAFO)	3 500 €
Automobile club de la cerise	500 €
AMPECEJ	5 000 €

Comité des jumelages	10 000 €
Couleurs d'Italie	500 €
Rousseau à Montmorency	750 €
A partir de douze	250 €
Les Amis de l'Eden	350 €
La troupe MPCD	500 €
La Troupe MPCD (subvention exceptionnelle : projet Carmen)	4 000 €
TOTAL	**34 000 €**

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations relevant de l'administration générale comme suit :

Association	**Montant attribué**
Union Nationale des Combattants (UNC)	700 €
Amicale des officiers de réserve du Val d'Oise	100 €
Union départemental des sapeurs-pompiers du Val d'Oise – Commission des ancien sapeurs-pompiers	100 €
TOTAL	**900 €**

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations à caractère social comme suit :

Association	**Montant attribué**
Association des donneurs de sang bénévoles	250 €
Amicale des locataires la Fontaine/Florian/Pascal	2 000 €
Conférence Saint Vincent de Paul - Conférence Saint-Martin et Saint-François	5 000 €
Amicale des locataires des peupliers	2 000 €
Association accueil psy	500 €
Association montmorencéenne pour l'apprentissage du français	200 €
Association amicale des femmes de Montmorency	500 €
JALMALV Val d'Oise	100 €
Ami-services	800 €
Entraide Lamartine	150 €
Enghien loisir handicap ELHAN	100 €
Diaconat église protestante Enghien	200 €
France Adot 95	100 €
Mouvement National Vie Libre	100 €
Enfance et Parents Isolés (EPI)	1 000 €
Amour d'enfants	250 €
Le chariot Emile Roux	100 €
Elise Princesse courageuse	1 000 €
Le Fil des jours	400 €
Association grand âge et loisirs hôpital Simone Veil - Maison de Retraite Langumier	450 €
Club de l'Amitié	15 000 €
TOTAL	**30 200 €**

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations en lien avec l'Enfance comme suit :

Association	Montant attribué
UPEAS	1 500 €
ENDELAF	600 €
AMJF	400 €
LIPEB	400 €
Association J. Ferry primaire coopérative	1 200 €
Kabounia	1 200 €
Association Pasteur maternelle coopérative	700 €
Association Pasteur élémentaire coopérative	1 500 €
TOTAL	**7 500 €**

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association à caractère économique comme suit :

Association	Montant attribué
Association des commerçants et artisans de Montmorency	5 000 €
Association AMAP les p'tits paniers de Montmorency	500 €
Cerises et Colibris	750 €
SOS Cat Pattes	3 000 €
Association du jardin des sources	1 500 €
Le Rucher du 56	500 €
Jacomo	500 €
TOTAL	**11 750 €**

SOIT UN TOTAL GENERAL DE SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS DE 231 750 €.

IMPUTE cette dépense au budget 2025.

APPROUVE les termes et conditions de la convention d'objectifs à souscrire avec l'association « Football Club Montmorency ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention d'objectifs avec l'association énoncée ci-dessus ainsi que tout autre document afférent.

PRECISE que la convention de l'associations concernée devra être transmise à la Ville, datée et signée, au plus tard le 1er novembre 2025.

PRECISE qu'à défaut, le montant restant à percevoir par l'association au titre de la subvention 2025 ne sera pas versé.

DECIDE d'attribuer la subvention à l'organisme public suivant :

Organisme public	Montant attribué
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	835 000 €
TOTAL	**835 000 €**

IMPUTE cette dépense au budget 2025.

PRECISE que les Conseillers municipaux membres des conseils d'administration des associations concernées n'ont pas pris part au vote de la subvention accordée à celles-ci.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Annie QUIRET
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MONTMO
(Val-d'Oise)

Maxime THORY
Maire de Montmorency